

Tél. 04.98.11.84.40

N° R.C.S. : FREJUS 783 073 570 – Capital : 575.962 €



LE MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur, Chers sociétaires,

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 septembre 2021 pour faire le point sur son fonctionnement actuel.

L'année de cogérance qui vient de s'écouler a permis de bien connaître les points forts et les points faibles de notre fonctionnement qui s'est avéré lourd et amenant parfois une trop grande lenteur dans la prise de décision.

Le Conseil d'Administration a donc décidé d'accorder plus d'autonomie à chaque administrateur-cogérant dans le domaine dont il a la responsabilité, à charge pour lui de tenir informé l'ensemble des cogérants afin d'obtenir le consensus nécessaire.

Pour assurer une continuité administrative, le Conseil d'Administration a décidé de créer la fonction de vice-président du C.A. qui pourra ainsi remplacer le président en cas d'absence.

Les responsabilités des cogérants ont été réparties comme suit :

- Jane RADCLIFFE administrateur-cogérant chargé de l'animation du Domaine
- Christian BARON vice-président du C.A-cogérant chargé des finances/administration générale
- Philippe BOUTTEAU administrateur-cogérant chargé des travaux
- Michel HOLLE administrateur-cogérant chargé de la sécurité incendie et inondation
- Philippe LECAUDE président du C.A-cogérant chargé des affaires juridiques
- Alexandro SCARLATELLA administrateur-cogérant chargé de la sécurité générale
- Pascal TEITE administrateur-cogérant chargé de la relation avec les délégués de hameaux
- Alain TOUCHARD administrateur-cogérant chargé de l'informatique et de la communication
- Loïc WARIN administrateur-cogérant chargé du personnel

Le Conseil d'Administration a décidé de réactiver la commission de réflexion sur l'avenir du Domaine qui n'avait jamais fonctionné et l'a placée sous la responsabilité d'Alexandro SCARLATELLA.

Des « mini Conseils » auront lieu chaque mois sur une demi-journée, en visio-conférence et sur une thématique précise.

Le Conseil d'Administration a dressé le bilan de la saison qui vient de s'écouler.

La fréquentation a été beaucoup plus importante qu'en 2020 qui était une année atypique et il est à noter le nombre important de locataires cette saison.

Les locations ont représenté 41145 nuitées, à comparer aux 39085 nuitées de 2019.

Nous déplorons les très nombreux cas d'ivresse constatés par les agents de sécurité, particulièrement chez des mineurs.

Même si le Pin doit rester pour tous un espace de liberté, il est nécessaire de rappeler aux sociétaires que les mineurs restent sous la responsabilité des adultes chez qui ils résident, et pour ceux qui louent leurs installations, qu'ils sont responsables des actes commis par leurs locataires.

Parmi les décisions prises lors de ce Conseil d'Administration, il est important de noter les mesures prises dans le cadre de la sécurité incendie.

L'achat d'un nouveau véhicule de lutte contre le feu et la sonorisation du Domaine permettant d'orienter avec précision les résidents ont été actés pour un investissement total de plus de 60 000 €.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs validé le nouveau règlement constructif du Domaine, élaboré après plusieurs réunions avec le directeur de l'urbanisme de la ville de Fréjus.

Ce règlement tient compte à la fois du Code de l'Urbanisme, de la réglementation propre aux PRL, du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Fréjus et des prescriptions du PPRIF.

Il confirme le fait que les installations existantes au moment du contrôle effectué par la ville de Fréjus entre octobre 2020 et janvier 2021 ne seront pas remises en cause dans la mesure où elles auront fait l'objet d'un accord de travaux des services techniques du Domaine.

La ville de Fréjus a également confirmé que les installations existantes sur les parcelles déménagées dans le cadre des travaux du Gonfaron pourront être reconstruites à l'identique sur les nouvelles parcelles, même si elles ne respectaient pas les normes d'urbanisme.

Il appartiendra à l'avenir à chaque sociétaire de déclarer à la direction des finances publiques de Draguignan les modifications apportées à leurs installations.

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité des modifications de fonctionnement :

*Les conteneurs poubelles seront désormais stockés sur le parking en face de la poste du 1^{er} octobre 2021 au 15 juin 2022 pour éviter les nuisances (poussière et bruit) subies par les riverains du parking du cinéma, utilisé jusque- là.

*Les mas sanitaires fermeront le 30 septembre 2021 et seront ouverts pour les vacances de Pâques 2022 si les contraintes sanitaires le permettent.

*La poste sera fermée au public du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 avril 2022. Le courrier et les petits colis seront distribués dans les boîtes aux lettres les mardis et vendredis matin. Seuls les avis de passage pour les lettres recommandées seront distribués quotidiennement.

* Le mas administratif sera fermé au public tous les après-midis du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 31 mars 2022.

L'Assemblée Générale 2021 ayant validé le vote dématérialisé dès l'an prochain, il est nécessaire que chaque sociétaire qui ne reçoit pas les informations par voie électronique nous transmette son adresse courriel pour transmission des documents.

Le Conseil d'Administration tient à rendre hommage au Général Gérard MOURET administrateur de 1995 à 2001 et Président du C.A de 2001 à 2007 récemment décédé. Son intégrité, sa rigueur et son sens du travail collectif ont marqué tous ceux qui auront eu le bonheur de travailler avec lui pour le bien du Domaine.

Nous espérons que la rentrée de tous s'est déroulée de la meilleure manière possible et que chacun continuera à prendre les précautions nécessaires pour préserver sa santé.

Pour le Conseil d'Administration
L'administrateur-co-gérant chargé de la communication
Alain TOUCHARD



QUELQUES RAPPELS...

Alarmes sirènes en cas d'évacuation : 1 sonnerie de 5 minutes. **Attention** : Chaque premier mercredi du mois à 12 h un test est effectué sur les sirènes : 1 sonnerie de 1 à 2 minutes.

Plan d'évacuation : Il est recommandé à chaque associé de bien vouloir afficher dans son mobil-home le plan d'évacuation du Domaine mis à sa disposition au mas administratif ou téléchargeable sur le site internet du Domaine.

Détecteur de fumée : Sa mise en place est devenue obligatoire dans les mobil-homes et caravanes depuis le 8 mars 2015. N'oubliez pas de changer les piles de l'appareil chaque année afin d'éviter, en votre absence, un déclenchement intempestif et l'intervention dans votre installation de notre responsable sécurité ou des Pompiers pour stopper l'alarme. Tous dégâts occasionnés sur votre installation lors d'une intervention seraient à votre charge.

Assurances :

- Nous rappelons aux sociétaires l'obligation, chaque année lors de la remise du macaron, de nous présenter un justificatif d'assurance du ou des véhicules, accompagné de l'attestation d'assurance RC et incendie pour l'ensemble de leurs installations.

- A la demande de notre compagnie d'assurance, les sociétaires dont le deux-roues reste stationné au magasin, doivent chaque année nous communiquer leur attestation d'assurance en cours de validité pour le véhicule entreposé.

Fermeture des mas sanitaires : à partir du vendredi 01 octobre 2021 jusqu'aux vacances de Pâques 2022.

Blocs poubelles : Nouvelles consignes : Tous les containers, ordures ménagères et bacs jaunes regroupés au bloc poubelles du Théâtre de Verdure en dehors de la saison estivale, sont déplacés sur le parking entre la Poste et l'Arboretum, à partir du vendredi 1^{er} octobre 2021 au 15 juin 2022.

Tri sélectif : Pour satisfaire aux enjeux écologiques du tri et du recyclage, mais également pour des raisons budgétaires, nous demandons aux associés de bien vouloir procéder au tri de leurs déchets. Un dépliant d'information est disponible au mas administratif.

Benne à « monstres » : Du 1^{er} octobre au 31 octobre, le lundi et le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 / du 1^{er} novembre au 31 mars, uniquement le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

Compteur eau : Chaque associé est responsable de l'entretien de son propre compteur et en cas de remplacement qui ne peut être décidé et réalisé que par le Domaine, les frais engagés sont facturés à l'associé concerné.

Entretien des installations : Nous vous rappelons que vous devez régulièrement procéder au nettoyage de vos parcelles et des aiguilles de pin sur le toit de vos installations.

Fossés : Il est interdit de déposer les branches dans les fossés. Les sociétaires doivent entretenir les fossés en périphérie de leur parcelle.

Distribution du courrier et des colis postaux : La Poste du domaine sera fermée au public du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022. La distribution du courrier dans les boîtes postales s'effectuera le mardi matin et le vendredi matin. Seuls les petits colis postaux dont la taille permet le dépôt dans les boîtes postales seront pris en charge. Seuls les avis de passage pour les lettres recommandées seront distribués quotidiennement. La loge d'entrée du domaine ne prend aucun colis postaux.

Traitement et maladie du palmier : Tout associé ayant sur sa parcelle un ou plusieurs palmiers doit se rapprocher des services techniques afin de recueillir les informations relatives au traitement, à l'abattage et à l'évacuation de palmiers malades. Seules les entreprises habilitées peuvent intervenir et en aucun cas les services du Domaine.

PRE-ENREGISTREMENT...

- **Pré-enregistrement associés et ayants droits** : Dans le but d'éviter les files d'attente au mas administratif, nous vous encourageons à utiliser le pré-enregistrement des associés et ayants droits sur le site internet du Domaine à l'adresse www.domainedupindelalegue.fr,

Nous vous rappelons les 3 types d'opérations possibles avec ce système :

- 1 – Demande de macarons pour le véhicule avec lequel vous allez venir au Domaine.
- 2 – Demande de cartes de résidents pour vous-mêmes et vos ayants-droit inscrits dans les registres du Domaine.
- 3 – Inscription pure et simple pour un nouveau séjour au Domaine. De plus, n'hésitez pas à consulter l'aide en ligne qui se trouve dans la rubrique pré-enregistrement.

Nous vous rappelons, ci-dessous, la procédure à suivre pour vous connecter au site internet du Domaine :

L'adresse du site internet est www.domainedupindelalegue.fr.

En en-tête du site, cliquez sur « connexion ». Il vous est demandé un « identifiant » et un « mot de passe ».

Concernant l'identifiant : saisissez votre nom de hameau, suivi du numéro d'îlot, par exemple : « acassi.01 » (bien mettre le point entre le nom du hameau et le numéro de l'îlot).

Attention : pour Rocco, écrire roco ; pour Bau Dou Ser, écrire bau.dou.ser.

Concernant le mot de passe : il s'agit du numéro général attribué à l'îlot, en 5 chiffres obligatoirement.

Saisissez votre numéro général en insérant des 0 (zéro) à gauche. Exemple : pour le numéro général 2430, écrire 02430 ; pour le numéro général 458, écrire 00458.

Vous pouvez changer ce mot de passe pour en avoir un plus personnel en suivant la procédure mentionnée à l'écran.

En cas d'oubli de ce mot de passe lors d'une nouvelle connexion, il vous suffira de cliquer sur « mot de passe oublié ».

Pensez à renseigner votre adresse e-mail afin que votre mot de passe puisse vous être renvoyé automatiquement.

Une fois connecté, cliquez sur INFORMATIONS, où vous pourrez lire les communications du Conseil d'Administration.

Pour recevoir des informations du domaine et participer au vote dématérialisé des futures Assemblées Générales, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse courriel à : service.administratif@pindelalegue.fr en indiquant votre nom, prénom et numéro général.

ANIMAUX

Les chiens : Ils doivent être, en permanence, sous contrôle de leur maître, attachés ou tenus en laisse, voire muselés selon la législation. En aucun cas, ils ne doivent être laissés seuls sur les îlots (art. 6.4. e du Règlement Intérieur). En cas de manquement à cette règle, le contrevenant se verra infliger une pénalité de 1 unité de base (Art. 8.3.2. a du Règlement Intérieur).

Les chats : Nous rappelons qu'une campagne de stérilisation des chats errants est organisée toute l'année par des sociétaires bénévoles avec l'accord de l'administration du Domaine pour éviter une prolifération féline.

Les sangliers : Il est formellement interdit, sous peine de sanctions, de nourrir les sangliers lesquels sont classés nuisibles dans le Var.

Horaires d'ouverture du mas administratif :

du 1^{er} octobre 2021 au 1^{er} novembre 2021 : de 9 h à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15. Fermé le mercredi après-midi, samedi et dimanche.

du 1^{er} novembre 2021 au 31 mars 2022 : de 9 h à 12 h 15. Fermé au public tous les après-midi

Carnet de la Sirène :

Décès :

Liliane DUPONT, le 12.07.2021, ayant-droit de Mme Annick GRIMONT- Erbarie 60.

Gérard MOURET, le 09.09.2021, ancien Président du C.A et administrateur - Grisolo 36

